



INVESTISSEMENT SOCIAL | ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE
GUIDE POUR LES PARTENAIRES





Ensemble, on va plus loin.



Introduction

Énergie Valero inc. possède et exploite la raffinerie Jean-Gaulin à Lévis, d'une capacité de raffinage d'environ 235 000 barils par jour, et plusieurs autres infrastructures logistiques dans l'Est du Canada, dont le terminal pétrolier de Montréal-Est, le plus grand en son genre au Canada, ainsi que le Pipeline Saint-Laurent reliant sa raffinerie de Lévis et ses installations de Montréal.

Ses activités canadiennes en font un chef de file principalement dans les ventes industrielles et commerciales de produits pétroliers et auprès des revendeurs et distributeurs indépendants. **Énergie Valero inc.** est une filiale en propriété exclusive de Valero Energy Corporation.

La Fondation Énergie Valero (« Fondation »), le bras philanthropique de Valero, est une personne morale dûment constituée en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes* et constituée sous la *Loi canadiennes sur les organisations à but non lucratif* ayant pour mission d'appuyer financièrement des organismes à but non lucratif qui œuvrent en enfance et luttent contre le décrochage scolaire.

Énergie Valero reconnaît que, comme acteur responsable et partie prenante de la société, la compagnie doit participer activement au bien-être et au développement des collectivités où elle est implantée.

Le Programme d'investissement social et d'engagement communautaire d'Énergie Valero permet à l'entreprise de traduire cette volonté de créer de meilleurs milieux de vie pour les collectivités. Dans cet esprit, Valero soutient financièrement de multiples causes ainsi que des organismes communautaires, tout en encourageant les initiatives de bénévolat de ses employés. Le programme se veut le reflet de la vision philanthropique de Valero où les collectivités bénéficient de ses activités commerciales, dans le présent comme dans le futur.

Soutien aux organismes et aux initiatives communautaires

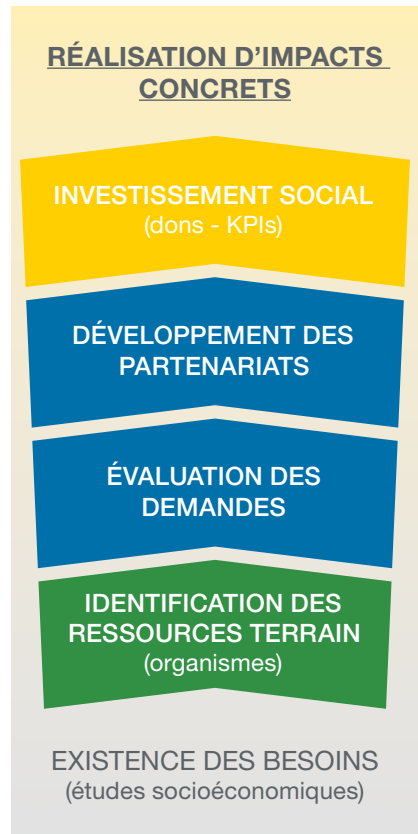
Les dons que consent Valero sont encadrés par sa **Politique d'investissement social et d'engagement communautaire d'entreprise** (« Programme ») et doivent être attribués à des organismes à but non lucratif reconnus comme organismes de bienfaisance enregistrés auprès de l'Agence du revenu du Canada.

La démarche de Valero exige que l'entreprise :

1. fasse un exercice préalable d'identification et d'évaluation des besoins des collectivités (évaluation des besoins socio-économiques de base des collectivités);
2. établisse l'ordre de priorité des initiatives à soutenir en fonction des enjeux identifiés comme étant les plus importants; et
3. veille à ce que les organisations partenaires aient la capacité de produire les résultats attendus par toutes les parties.

L'approche mise en place permet d'engendrer des impacts positifs concrets en appuyant les organismes du réseau communautaire qui répondent aux besoins socio-économiques les plus pressants selon les indicateurs de santé publique, dans les secteurs où Énergie Valero exerce ses activités.

La démarche mise en place :



Créneaux d'intervention

Énergie Valero soutient des initiatives dans un ou plusieurs de ces trois créneaux d'intervention communautaire :



**Persévérance
et réussite scolaires**



**Familles
femmes, immigrants
et aînés**



**Saines habitudes
de vie et sécurité
alimentaire**



Les initiatives communautaires appuyées financièrement par Énergie Valero doivent générer des impacts structurants concrets et mesurables, qualitativement et/quantitativement, au sein d'une collectivité donnée.

Comment soumettre une demande de soutien financier

Tous les partenaires éventuels désireux de recevoir un soutien financier en vertu du Programme d'Énergie Valero sont invités à soumettre une demande à des fins d'examen par l'entreprise. Le formulaire de demande à compléter se trouve dans la section « Collectivité » du site Web de l'entreprise et peut être téléchargé : energievalero.ca

Toute demande de financement doit comprendre un certain nombre de renseignements, dont les suivants :

1. Bref aperçu de l'organisation sollicitant un appui financier et son numéro d'enregistrement à titre d'organisme de bienfaisance
2. Des détails relatifs au service ou à l'initiative communautaire proposé, en précisant comment ce service ou cette initiative correspond à un ou plusieurs secteurs prioritaires que privilégie Énergie Valero
3. Montant et durée du financement demandé
4. Ventilation détaillée de la façon dont les fonds seront utilisés (p. ex. activités, programmes, services, salaires, équipement, administration)
5. Principaux résultats recherchés pouvant être mesurés par des indicateurs précis (du type que contiendrait un rapport d'évaluation de la performance)
6. Stratégies prévues pour assurer la viabilité du service ou de l'initiative communautaire proposé au-delà de la durée du financement demandé
7. Moyens envisagés pour assurer la promotion de l'initiative/du programme et la reconnaissance de l'engagement d'Énergie Valero
8. Calendrier proposé pour la remise des rapports d'évaluation de l'efficacité du financement par rapport aux résultats recherchés (dans le cas d'un partenariat de plusieurs années)





Centre de la Grande Région de Montréal



Étapes d'analyse d'une demande

1. Réception de la demande

Valero a centralisé sa procédure d'analyse des demandes de soutien financier. Toute demande de dons ou de commandites doit donc être envoyée par courriel à l'adresse suivante : **affairespubliques@valero.com**

2. Analyse et recommandation

L'analyse des demandes se fait en fonction des lignes directrices qui gouvernent le programme d'investissement social et d'engagement communautaire, telles que présentées dans le présent document.

Toutes les demandes sont évaluées par un comité d'évaluation interne. Il se pourrait que des renseignements additionnels de la part des requérants soient demandés dans le but de mieux évaluer les dossiers financement.

Aucun don ni aucune commandite n'est automatiquement renouvelé. Un renouvellement doit faire l'objet d'une nouvelle demande qui devra être évaluée de nouveau par l'entreprise.

3. Réponse au demandeur

Dans la mesure du possible, une réponse écrite pour confirmer la décision de Valero est acheminée au demandeur du projet dans un délai de 6 à 8 semaines suivant le dépôt de la demande de financement.

Note : il est possible qu'Énergie Valero reçoive plus de demandes pour des projets dignes d'intérêt qu'elle est en mesure d'en financer. Bien que chaque demande fasse l'objet d'un examen exhaustif, Énergie Valero n'est pas tenue de préciser les motifs de ses décisions.

Entente de partenariat de plusieurs années

Des partenariats s'échelonnant sur plusieurs années et qui s'inscrivent dans l'un ou plusieurs des créneaux d'intervention communautaire du Programme peuvent être proposés à Valero.

Comme pour une demande ponctuelle de dons ou de commandites, le demandeur doit présenter une demande de financement en suivant le processus normal de candidature. De plus, dans le cas particulier d'une proposition de partenariat de plusieurs années, le demandeur doit convenir d'une entente définissant les modalités juridiques dudit partenariat.

Négociation d'une entente

Valero travaille en étroite collaboration avec ses partenaires communautaires afin d'élaborer des ententes qui confirment les ressources financières, matérielles et d'autres natures qui contribueront à matérialiser la mission d'un organisme, une initiative ou un projet spécifique.

Une entente type contient les principaux objectifs du partenariat, la durée de celui-ci, un échéancier des versements, un calendrier de présentation des rapports sur les progrès réalisés au cours du partenariat en fonction d'indicateurs de succès également clairement définis, les éléments de visibilité et de reconnaissance consacrés au partenariat et à Valero en tant que bailleur de fonds majeur, etc.

Selon la nature de l'entente avec Valero, le financement de certaines initiatives pourrait être accordé en plusieurs versements, en fonction des différentes étapes devant mener à la réalisation des objectifs.

Suivis et évaluation (obligations du partenaire)

Un calendrier approprié de rapports et d'évaluation du projet permet de suivre la progression des objectifs que s'est fixés l'organisme et de mesurer l'atteinte des cibles. Les rapports devraient comprendre, au minimum, les renseignements suivants :

- Nom(s) du (des) partenaire(s)
- Montant versé (rapport final)
- Montant dépensé à ce jour (rapport périodique)
- Montant versé par d'autres sources
- Brève description du partenariat/ projet :
 - organisation partenaire
 - enjeu auquel répond le partenariat
 - durée du partenariat
 - rapport sur des indicateurs ayant fait l'objet d'un accord (par exemple, situation, progrès)
- Exemples de réussite, études de cas
- Étapes suivantes, s'il y a lieu
- Photos, s'il y a lieu

Exclusions du programme

Valero ne soutient pas ce qui suit :

- Demandes d'individus (par exemple, requêtes d'appui financier pour la poursuite d'études, événements sportifs, voyages ou financement d'autres organisations)
- Contribution politique de quelque nature
- Activités religieuses exclusives à une seule communauté de croyants
- Conférences ou conférenciers à des congrès ou symposiums
- Voyages ou tournois d'équipes sportives

Le formulaire de demande à compléter se trouve dans la section « Collectivité » du site Web de l'entreprise et peut être téléchargé : energievalero.ca



Énergie Valero inc.

1801, avenue McGill College, 13^e étage, Montréal (Québec) H3A 2N4 | 1 800 295-0391
energievalero.ca